

34/ 15) Redevances dues à la Conservation des Hypothèques de Saint-Denis en 1903.

M. le Maire donne lecture du rapport:

" Messieurs,

M. le Conservateur des hypothèques de Saint-Denis m'a adressé un avis de paiement de 500 francs, montant de l'État concernant un terrain de 300 m² sis à St-Denis, angle des ruelles Tadar et Boulevard Lancetot, appartenant aux héritiers FELLIX.

Je vous demande de bien vouloir approuver la dépense qui sera imputée à l'article (2) du budget de 1903.

Approuvé à l'unanimité.